



# VILLE de HOUDAN

Affaire suivie par :  
Irène DUARTE  
Secrétariat Général  
secretariat@villehoudan.fr

Monsieur Jean-Marie TETART  
Maire de Houdan  
A  
Mesdames et Messieurs  
les Conseillers Municipaux

Houdan, le mardi 12 décembre 2023

Cher(e) Collègue,

J'ai l'honneur de vous convoquer à une réunion du Conseil Municipal qui se tiendra le :

**Mardi 19 décembre 2023 à 20 heures 30**  
**Salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville**

## ORDRE DU JOUR

- PRÉSENTATION DES DÉCISIONS DU MAIRE.
- APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 21 NOVEMBRE 2023.

*Rappel quorum : Comme le stipule l'article L. 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal ne délibère valablement que lorsque la majorité de ses membres en exercice est présente d'où l'importance que le quorum soit atteint.*

### 1. FINANCES :

- Décision modificative n° 4 au Budget Principal 2023 de la Ville.

### 2. COMMANDE PUBLIQUE :

- Choix du mode de gestion pour l'exploitation des foires et marchés,
- Rapport annuel du délégataire pour l'eau potable 2022 (Suez).

### 3. EAU ET ASSAINISSEMENT :

- Rapport sur le prix et la qualité du service Eau Potable Ville 2022.

### 4. RESSOURCES HUMAINES :

- Actualisation du régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP),
- Convention de participation Prévoyance Santé 2024-2029,
- Renouvellement de la convention de mise à disposition d'un agent au CCAS.

### 5. AFFAIRES GENERALES :

- Convention pour l'enlèvement, le gardiennage et la restitution des véhicules.

### 6. INTERCOMMUNALITES :

- Rapport d'activités 2022 du Syndicat Interrégional du Lycée de la Queue Lez Yvelines (SILY).

Je vous prie de croire, Cher(e) Collègue, à l'assurance de ma considération distinguée.

Publié le 13/12/2023



  
Jean-Marie TETART  
Maire